



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

13 mars 2020

> Coronavirus

Le Crédit Agricole en Bretagne prend des mesures d'accompagnement de ses clients.

Le Crédit Agricole en Bretagne prend des mesures ciblées pour accompagner ses clients Entreprises et Professionnels, dont l'activité serait impactée par l'épidémie de Coronavirus.

Ces mesures visent à rechercher, au cas par cas, avec eux, les solutions adaptées à leur besoin de trésorerie dans le cadre d'un ralentissement de leur activité :

- Permettre de reporter jusqu'à 6 mois les remboursements des crédits.
- Mettre en place une procédure accélérée d'accord de crédit en moins de 5 jours pour les situations les plus urgentes.
- Supprimer les pénalités et les coûts additionnels des reports d'échéance et de crédit des clients.
- Accélérer les modalités de prises en charge des demandes d'indemnités des clients assurés.

Toutes les entreprises et les professionnels concernés sont invités à prendre contact auprès de leur conseiller habituel.

Le Crédit Agricole en Bretagne suit quotidiennement l'évolution de la situation et adaptera et renforcera si nécessaire son dispositif de soutien.

Des opérations à distance pour la banque du quotidien

En cette période évolutive, Crédit Agricole en Bretagne rappelle à sa clientèle la possibilité de réaliser ses opérations à distance (site internet, application Ma Banque, application Ma Carte, centre d'appel). Le conseiller bancaire demeure l'interlocuteur privilégié de la clientèle.

CONTACT PRESSE : Laurence Nicolas – 06 99 16 84 38 lnicolas@laurencenicolas.fr